



LASER CONTACT

Syndicat SUD PTT du Nord
Section SUD Laser Contact

12 boulevard Albert 1er 59650 Villeneuve d'Ascq
e.mail : sudtelecom@sudptt59.org
tel : 06 85 10 70 83

V. d'Ascq, le 24 février 2014

PAUSE TOUJOURS.... TU M'INTERESSES !

Les salariés ont tous reçu un bien sale « cadeau de Noël » fin janvier 2014 sous forme d'annexe à la feuille de paie, indiquant que les 20 minutes de pause payées par jour passeraient à 10 au 1^{er} février.

Nous appelons dès maintenant tous les salarié-es à multiplier les débrayages « coup de poing », et ce, jusqu'à satisfaction de nos demandes.

Si notre régime de pauses était déjà inférieur à ce qui se pratique dans les centres d'appels rattachés à la Convention Collective des Prestataires de Services, c'est que notre Convention Collective actuelle SYNTEC a été à l'origine bâtie pour les Bureaux d'Etude et d'architectes, activité où l'autonomie dans le travail fait que la question des pauses réglementaires ne se pose pas.

La Direction a bien ficelé son affaire et respecté les procédures légales. Elle a profité du fait que les pauses quotidiennes n'étaient ni conventionnelles, ni actées dans un accord d'entreprise, mais un simple usage qu'il lui suffisait de dénoncer pour parvenir à ses fins !

Et si nos temps de pause ne faisaient pas précédemment l'objet d'un Accord d'Entreprise, c'est que les syndicats présents majoritairement dans l'entreprise LASER CONTACT (la **CFDT** et la **CFTC**...en l'occurrence) n'avaient pas fait leur minimum syndical !!!

Pour **SUD**, il est clair que la décision unilatérale de la Direction est totalement illégitime et elle nuit gravement à notre santé !

LA PAUSE.... S'IMPOSE !

Il n'y a aucune raison, autre que l'augmentation des profits des patrons, pour que nous subissions le régime de pause le moins disant du secteur de la Relation Client au Téléphone !!!

Ce mauvais coup ne doit pas rester sans réponse collective de la part des salarié-es !

Nous revendiquons l'alignement immédiat du régime de pauses par le haut, c'est à dire sur celui pratiqué Teleperformance. Et cela n'est bien que le minimum du minimum nécessaire du fait de notre activité d'ouvrier du téléphone.

D'ailleurs, dans d'autres entreprises du secteur, dont ARMATIS Nord qui fait partie du même groupe que LASER CONTACT, les télé-conseillers bénéficient de 35 minutes payées pour 7 heures travaillées.

Rappelons aussi que les syndicats **CFDT**, **CGT** et **SUD** avaient mené une campagne commune il y a 2 ans pour l'obtention de 6 minutes de pause payées par heure travaillée, et, pour l'abrogation des 7 jours de carence en cas de maladie existant sous Convention Collective des Prestataires de Services pour les Employés (mais pas pour les Cadres ...) !

Dans l'immédiat, nous exigeons 30 minutes de pauses payées par jour incluses dans une journée planifiée de 7 heures, soit une pause de 10 minutes toutes les 2 heures travaillées.

NOTRE VIE ET NOTRE SANTE VALENT PLUS QUE LES PROFITS DU GROUPE ARMATIS LASER !

IL FAUT S'ORGANISER ET AGIR POUR GAGNER NOTRE DROIT AUX PAUSES PAYEES ET INCLUSES DANS NOTRE JOURNEE DE TRAVAIL !!!

Le Représentant de Section Syndicale SUD : Marcel HOUZE

(Site de V/Ascq)

e.mail : marce.houze@yahoo.fr